

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Cour d'Appel de Cayenne

Arrêté du 21 juin 2023 relatif à la composition de la liste des représentants du personnel à la formation plénière du conseil médical du département de la Guyane

N° NOR : JUSB2318085S

La première présidente de la cour d'appel de Cayenne

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de dépouillement des résultats du vote des représentants du personnels élus au comité social d'administration de la cour d'appel de Cayenne pour la composition la liste des représentants du personnel à la formation plénière du conseil médical départemental de la Guyane

ARRETE :

Article 1er

Sont élus représentants du personnel à la formation plénière du conseil médical du département de la Guyane les personnes suivantes :

Rang	Nom Prénom
1	ALCIDE Julie
2	ALCIDE Myriam
3	DERNAULT épouse CADASSE Malika
4	JUNIEL Yves-Eric

5	POUARD Loris
6	RUBERT Olivier
7	VASSEAUX Marie-France
8	YAHYAOUI Fouad
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

Le ministère de la justice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cayenne, le 21 juin 2023

La présidente du comité social d'administration,



Béatrice ALMENDROS